

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-057

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-CINQ AVRIL à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : REGIE DU PORT DES OURSINIÈRES
RENOUVELLEMENT DU COMITE DE DIRECTION**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND
Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-
Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel
LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI –
Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali
VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT –
Bernard PEZERY – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : M. RIQUELME à M. CHAMBI – M. CAMPENS à Mme RIALLAND – Mme
LE MOIGNE à M. GARNIER – Mme VACCA à M. PEZERY – M. FIORE à Mme DELI

SECRETARE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====
M. Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

« Il est proposé à l'Assemblée Communale de définir la composition des membres qui constitueront le Conseil d'Administration de la régie du Port des Oursinières comme suit :

- 7 membres désignés parmi les conseillers municipaux
- 5 membres choisis au regard de leurs connaissances techniques ou leurs expériences des affaires concernant le port des Oursinières :

- 1 représentant de la S.N.P.O.
- 1 représentant des pêcheurs professionnels
- 1 représentant des professionnels de la mer
- 1 représentant du C.I.L. C.O.M. (Cap Garonne/Oursinières/Mouettes)
- 1 représentant du C.I.L. « Oursinières »

Il est rappelé que les membres élus du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Communale pour la durée du mandat municipal, et que ce vote doit avoir lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les cinq autres membres seront quant à eux nominativement désignés par arrêté du Maire. »

Chaque Conseiller Municipal ayant déposé son bulletin de vote dans l'urne, il est procédé au dépouillement.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- à déduire bulletins blancs ou nuls : 8
- suffrages exprimés : 25

Ont obtenu :

Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Cécile GOMEZ – Jean-Claude VEGA – Gaëlle REBEC – Michel LUCIANI : 25 Voix

Il est donc décidé par 25 voix :

- D'accepter la représentation catégorielle des socio-professionnels ci-dessus définie
- De désigner en qualité de membres élus du Conseil d'Administration de la régie du Port des Oursinières :

M. Hervé STASSINOS
M. Christian GARNIER
Mme Valérie RIALLAND
Mme Cécile GOMEZ
M. Jean-Claude VEGA
Mme Gaëlle REBEC
M. Michel LUCIANI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20140425-14-DCM-DGS-057
-DE
Date de télétransmission : 26/05/2014
Date de réception préfecture : 26/05/2014

AFFICHÉ LE 26/05/2014

